

Bulletin communal

N° 51

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Danielle BOCHET, Sabine BAROU-MORRUGARES, Patrick DEIANA, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Patrick ALLARD, René VOISIN.

Absent : Jean-Jacques BEROU

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du
21 novembre 2006**

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2006

1 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement de la Rua

2 - Remembrement aménagement
↳ Assistance à la maîtrise d'ouvrage
↳ Travaux connexes

3 - Aménagement de la traversée du village sortie agglomération - assistance à la maîtrise d'ouvrage

4 - Réhabilitation appartement ancien presbytère - convention avec l'OPAC

5 - Restauration du tableau de la chapelle de Montandré

6 - Eau de Montandré

7 - Droit de préemption

8 - Renouvellement ligne de crédit

9 - Election d'un délégué suppléant à la CCCM

10 - Primes de fin d'année du personnel communal

11 - Décisions modificatives

Questions et informations diverses

Jean DURIEUX est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 septembre 2006 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise le Maire à rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Demande de la CCCM pour la création d'une zone de dépôt

- Convention de mise à disposition des services de la DDE pour les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

- Offres d'achat de terrains

... .. DÉCISIONS

1 – Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement de la Rua

Le conseil municipal sollicite le concours de la Régie d'Electricité et de Téléservices de Saint Jean de Maurienne pour assurer l'étude et la direction des travaux d'enfouissement du réseau BT et du réseau d'éclairage public du quartier de la Rua. Le taux de rémunération s'élève à 7 %.

Vote : unanimité

2 – Remembrement aménagement

↳ *Assistance à la maîtrise d'ouvrage*

Le conseil municipal sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux relatifs au remembrement aménagement. La rémunération de cette mission s'élève à 3 863,08 € TTC.

Vote : unanimité

↳ *Travaux connexes*

Le remembrement aménagement de la commune a été clos par arrêté préfectoral du 7/04/2006.

Les travaux connexes ont été autorisés au titre du code de l'environnement.

Le montant de ces travaux est estimé à 497 878,96 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour obtenir des subventions auprès du Conseil Général et de la S.F.T.R.F.

Vote : unanimité

3 – Aménagement de la traversée du village sortie agglomération - assistance à la maîtrise d'ouvrage

La commune d'Hermillon a contacté plusieurs bureaux d'étude pour obtenir une offre de prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la définition de travaux de VRD entre le pont de la RD77 et la sortie d'agglomération en direction du Châtel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour un montant de 2 571,40 € TTC

- autorise le maire à signer le contrat de mission.

Vote : unanimité

4 – Réhabilitation appartement ancien presbytère - convention avec l'OPAC

Après plusieurs rencontres avec des responsables de l'OPAC de la Savoie, Monsieur le Maire expose l'intérêt de l'aménagement de logements locatifs à caractère social dans la commune.

Il présente aussi l'intérêt de réaliser une opération de réhabilitation de qualité.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- de demander le concours de l'OPAC de la Savoie, dans le cadre d'un bail emphytéotique, (longue durée) pour la réhabilitation de deux logements situés dans l'ancien presbytère, propriété de la commune

- de solliciter du Département de la Savoie, du Conseil Régional et de la

ETAT CIVIL

Décès

Le 20 novembre 2006

Robert Jacques BRUN

CLUB DE DANSE

Thé dansant
le dimanche 3 décembre
à partir de 16 h 30
à la salle polyvalente
d'Hermillon.

Ouvert à tous

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le prochain recensement
de la population
aura lieu
du 18 janvier 2007
au 17 février 2007.

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Pensez
à vous faire inscrire
avant
le 31 décembre 2006.

Communauté de Communes, les aides maximales susceptibles d'être accordées pour ce type d'opération.

Vote : 11 « pour » - 3 « abstentions »

5 – Restauration du tableau de la chapelle de Montandré

Décision reportée.

6 – Eau de Montandré

Une canalisation d'eau a été posée pour alimenter les pâturages de Champessuit à Montandré et deux cuves de 10 m³ ont été enterrées au lieu-dit « combe des Fourneaux ».

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne a participé au financement de ces travaux à hauteur de 46 172,00 €, l'Association foncière pastorale à hauteur de 15 680,44 €.

La part de la commune s'élève à 10 025,87 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- charge le Maire de mandater cette somme

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Vote : unanimité

7 – Droit de préemption

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle ZB 149 « vers les moulins ».

Vote : unanimité

8 – Renouvellement ligne de crédit

Danielle BOCHET rappelle au Conseil Municipal que la ligne de crédit consentie par le Crédit Agricole à la commune arrive à échéance le 31/10/2006. Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de renouveler cette ligne de crédit d'un montant de 100.000 €.

- autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : unanimité

9 – Election d'un délégué suppléant à la CCCM

Monsieur le Maire informe que suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, approuvés en séance du 17 juillet 2006, la commune dispose d'un deuxième délégué suppléant. Michel FRUMILLON se porte candidat et est élu à l'unanimité.

10 – Primes de fin d'année du personnel communal

Le conseil municipal décide le versement d'une prime de fin d'année au personnel pour un montant total de 10 215,00 €. Elle correspond à l'équivalent d'un mois de salaire.

Vote : 13 « pour » - 1 « non participation au vote »

11 – Décisions modificatives Service de l'eau

Transferts de crédits :

Section d'exploitation

Dépenses : 3 500,00 €

Recettes : 3 500,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 15 680,00 €

Recettes : 15 680,00 €

Vote : unanimité

Budget communal

Transferts de crédits :

Section d'exploitation

Dépenses : 25 650,00 €

Recettes : 25 650,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 13 500,00 €

Recettes : 13 500,00 €

Vote : unanimité

12 – CCCM : Création d'un dépôt de matériaux

André BOCHET présente la demande de la CCCM relative à la création d'une aire de dépôt et de stockage de matériaux divers, d'environ 12 000 m², dans la zone de Longefan, sur les parcelles communales issues du remembrement. Ce projet suscite des interrogations et ne reçoit pas l'agrément de l'intégralité des membres du conseil municipal.

Vote : 3 « pour » - 10 « contre » - 1 « abstention »

13 – Convention de mise à disposition des services de la DDE pour les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Compte tenu de la réorganisation des services de la DDE, les services instructeurs des anciennes subdivisions de l'Equipement sont regroupés au sein d'une unité territoriale. Une nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat doit donc être passée avec les services de l'unité territoriale de l'Equipement de Maurienne. Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite le maintien de mise à disposition gratuite des services de la direction

départementale de l'équipement, pour instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sur le territoire de la commune

- autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir entre l'Etat et la commune qui aura pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition avec l'unité territoriale de l'Equipement de Maurienne.

Vote : 13 « pour » - 1 « non participation au vote »

14 – Offres d'achats terrains

↪ Monsieur et Madame Favre-Alliance Jack qui souhaitent acquérir la parcelle n° ZA 103 située route des Champs d'une superficie d'environ 66 m² ont fait une offre à 10 € le m².

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la vente de la parcelle n° ZA 103, à M. et Mme Favre-Alliance, située route des Champs, pour un prix de 10 € le m² soit un montant total de 660€

- charge le maire à signer tous documents relatifs à cette vente

- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

Vote : unanimité

↪ devant l'imprécision d'une des deux offres reçues, le conseil municipal reporte la décision concernant la vente de la parcelle ZC 22, située aux Contamines

••••• INFORMATIONS •••••

Michel FRUMILLON souhaite :

- ↪ qu'un sondage soit réalisé auprès des personnes intéressées non desservies par le réseau TV câblée
- ↪ qu'une rencontre soit organisée avec tous les bénévoles de la commune

Jean DURIEUX nous informe

- ↪ qu'une étude va être réalisée pour une éventuelle réorganisation du ramassage des ordures ménagères

François ANDRE nous informe :

- ↪ de l'installation des illuminations de Noël dans les rues de la commune
- ↪ d'une prochaine étude pour l'installation de ralentisseurs aux environs de la salle polyvalente

Danielle BOCHET nous informe des décisions prises par le CCAS :

- ↪ reconduction des colis de Noël aux personnes âgées de 80 ans et plus
- ↪ repas des anciens le 26 novembre 2006

Yves DURBET informe

- ↪ que la taxe additionnelle aux droits de mutation, d'un montant de 25 189,00 € a été versée par le Conseil-Général
- ↪ d'un courrier de remerciements du football club de St Julien pour la mise à disposition de nos installations sportives
- ↪ que la commune a été classée 4^e au palmarès du concours des villages fleuris de Savoie
- ↪ de l'occupation de la salle polyvalente pour le club de danse le mercredi soir
- ↪ du succès du salon du livre et remercie Michel Frumillon et son équipe.

MEDIATHEQUE - ESPACE PUBLIC NUMERIQUE

↪ **Bibliothèque, Médiathèque, Espace Public Numérique**

- lundi de 16h30 à 18h30
- mercredi de 10h à 12h
- vendredi de 18h à 19h 30

↪ **Espace Public Numérique (seul): horaires d'ouverture décembre 2006**

- les mercredis 6, 13 et 20 décembre de 16h45 à 18h45
- le vendredi 8 décembre de 19h à 20h45
- le samedi 9 décembre de 14h à 17h30